



## Formulaire de demande de mise à disposition des gobelets réutilisables

### 1. Informations et coordonnées du preneur

Manifestation : .....

Adresse exacte de la manifestation : .....

Date(s) et durée : .....

Estimation du nombre de participants : .....

Nom de l'organisateur : .....

Adresse de l'organisateur : .....

NPA/ Lieu : .....

N° de tél. mobile : .....

Nom de la personne responsable de la manifestation : .....

N° de tél. mobile : .....

### 2. Réservation

Nombre de verres 30cl : .....  
(maximum 1500 pièces)

Nombre de verres 20 cl (longdrink) : .....  
(maximum 1000 pièces)

Nombre de verres 10cl : .....  
(maximum 900 pièces)

**Le retrait et le retour des verres se fait par le preneur, sur rendez-vous avec le service de l'intendance des bâtiments (tél. 079 632 39 87)**

### 3. Entretien des verres réutilisables prêtés

**Lavage : CHF 0.16/pce\* par la société Strid SA à Yverdon**

Pour les sociétés locales, la Commune de Boudry prend en charge la moitié des frais de lavage (chf 0,08/pce) sur présentation de la facture.

*\*Sous réserve d'une adaptation des prix de l'entreprise*

Le transport est à organiser par le responsable de la manifestation.

Coordonnées de l'entreprise :                      Strid SA  
                                                                         Ecomanif  
                                                                         Champs Torrens 1  
                                                                         1400 Yverdon-les-Bains

Attention, les verres qui restent humides moisissent rapidement. Il faut veiller à les nettoyer immédiatement après la manifestation et à bien les essuyer.

Les verres qui seraient rendus sales ou moisis seront facturés à l'organisateur.

### 4. Démarches officielles

Une demande d'autorisation officielle de manifestation doit être adressée en tous les cas séparément à la Commune de Boudry, ainsi qu'au SCAV.

### CHAMPS À REMPLIR PAR LE SERVICE DE L'INTENDANCE DES BÂTIMENTS :

Date de retour des verres : .....

Nombre de verres endommagés, vendus ou perdus (facturés CHF 2.-/pièce) : .....